

A stylized graphic of a person in a wheelchair, rendered in white outlines against a background of overlapping colored rectangles in shades of yellow, blue, and green. The person is facing right, and the wheelchair is positioned behind them. The background consists of a grid of rectangles of various sizes and colors, creating a textured, abstract effect.

plan D'ACTION

DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

à l'égard des personnes handicapées

BILAN DES RÉALISATIONS

1^{er} janvier 2006 au 31 mars 2008

Québec 

PLAN D'ACTION DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

Bilan des réalisations du 1^{er} janvier 2006 au 31 mars 2008

CHAMPS D'ACTIVITÉ	ACTIONS 2006-2007	INDICATEURS DE RENDEMENT	UNITÉS CONCERNÉES	RÉALISATIONS
Accessibilité des lieux et des équipements	<ul style="list-style-type: none"> Continuer à répondre aux demandes individuelles d'aménagement particulier adressées par les personnes ayant des limitations. 	Totalité des demandes satisfaites.	DCRM	Réponses satisfaisantes apportées à la totalité des demandes effectuées : deux demandes d'aménagement de poste de travail ont été réalisées pour des personnes ayant des limitations visuelles.
	<ul style="list-style-type: none"> Dresser un inventaire des lacunes empêchant ces personnes de se déplacer de façon complètement autonome dans tous les espaces occupés par le Ministère. 	Juin 2007.	DT	Indication par plusieurs directions territoriales de diverses lacunes limitant les personnes handicapées dans leur déplacement : absence ou nombre inadéquat d'espaces de stationnement réservés, absence de rampes d'accès, largeur insuffisante des portes, absence d'ouverture mécanique de portes et d'ascenseurs, seuils trop élevés, largeur insuffisante des corridors, salles de toilette inaccessibles, etc.
			DCRM	<p>Réalisation d'un inventaire des lacunes par des firmes d'architectes embauchées par la SIQ, qui est responsable des immeubles occupés par la majorité des bureaux du Ministère; les aménagements nécessaires seront effectués au cours des prochaines années.</p> <p>Par ailleurs, le Ministère est propriétaire d'héliports et d'aéroports nordiques peu fréquentés. À ce jour, aucune plainte n'a été reçue concernant l'accessibilité de ces derniers. Le Ministère est aussi propriétaire de plusieurs haltes routières. Celles qui sont accessibles aux fauteuils roulants sont identifiées par un pictogramme et la liste peut être consultée sur le Web (www.inforoutiere.qc.ca).</p> <p>Les centres et sous-centres de services qui sont des propriétés du Ministère sont exclus, de par leur vocation, du volet accessibilité universelle du Code du bâtiment du Québec. Toutefois, des modifications pourraient être apportées si une demande était faite.</p>

CHAMPS D'ACTIVITÉ	ACTIONS 2006–2007	INDICATEURS DE RENDEMENT	UNITÉS CONCERNÉES	RÉALISATIONS
Accessibilité des lieux et des équipements (suite)	<ul style="list-style-type: none"> Mettre à jour le <i>Manuel administratif</i> du Ministère pour tenir compte de l'accessibilité universelle dans le processus d'approvisionnement destiné à l'aménagement des bureaux. 	Avril 2007.	DCRM	Modification de la directive 2-1-9 du <i>Manuel administratif/Approvisionnement et gestion d'ameublement au bureau</i> . La section 2.2.3 spécifie que le service du soutien aux occupants (SSO) et les gestionnaires doivent offrir des solutions adaptées aux personnes ayant des limitations et tenir compte de l'accessibilité universelle pour l'approvisionnement en ameublement de bureau.
Accessibilité des infrastructures	<ul style="list-style-type: none"> Proposer à la table ministérielle de normalisation technique « Conception géométrique » de réviser le Tome I de la collection des normes du Ministère en intégrant différents principes d'aménagement et en modifiant certains articles de ces documents afin d'assurer la prise en considération des besoins des personnes handicapées. Sensibiliser les chargés de projet à l'importance de considérer ces besoins dans la conception des projets routiers. Concevoir et intégrer à la collection des normes du Ministère une norme sur un aménagement approprié permettant d'éliminer la problématique d'accès aux trottoirs présents sur certaines structures. Réviser le <i>Guide de préparation des projets routiers</i> pour ajouter la mention « et des personnes à mobilité réduite » lorsque les piétons et cyclistes sont mentionnés. 	<p>Normes révisées.</p> <p>Mesures appliquées.</p> <p>Norme conçue.</p> <p>Avril 2007.</p>	<p>DSO</p> <p>DT</p> <p>DSEI</p> <p>DSEI</p>	<p>Améliorations apportées aux normes ayant une incidence sur le déplacement des personnes handicapées en regard :</p> <ul style="list-style-type: none"> des espaces de stationnement réservés (<i>Tome I – Conception routière</i>, chapitre 14; <i>Tome V – Signalisation routière</i>, chapitre 6, section 11.10); des aménagements appropriés des bordures et des trottoirs (<i>Tome II – Construction routière</i>, chapitres 4, 6 et 15). <p>Réunions de modules avec les chargés de projet et rappels effectués régulièrement; responsabilisation d'ingénieurs quant à l'intégration de ces besoins dans de la conception de ces projets : bordures arasées; trottoirs striés aux intersections et face aux passages piétonniers; bouton presseur avec timbre sonore et décompte numérique aux feux de circulation; adaptation du phasage et du minutage des feux en présence des clientèles visées; installation de feux exclusifs aux passages piétonniers; aménagement de sentiers piétonniers et cyclables en bordure de chaussée; revêtement d'accotement granulaire; inclusion d'une piste multifonctionnelle de 3,35 m de largeur accessible à tous dans le projet de reconstruction du tablier du pont Arthur-Sauvé.</p> <p>Identification dans le <i>Guide des dispositifs de retenue</i> d'un concept d'aménagement approprié pour éliminer le problème d'accès aux trottoirs présents sur certaines structures.</p> <p>Ajout d'une mention concernant les personnes à mobilité réduite dans le <i>Guide de préparation des projets routiers</i> qui a été mis à jour dans le site des Publications du Québec.</p>

CHAMPS D'ACTIVITÉ	ACTIONS 2006-2007	INDICATEURS DE RENDEMENT	UNITÉS CONCERNÉES	RÉALISATIONS
Accessibilité des infrastructures (suite)	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre les efforts visant à modifier l'article 308 du Code de la sécurité routière : uniformisation de la signalisation des espaces de stationnement. 	Modification de l'article 308.	MTQ	Modifications apportées au Code de la sécurité routière concernant les espaces de stationnement réservés (article 308) et leur signalisation (article 309), de même que modifications des normes du MTQ à cet effet.
	<ul style="list-style-type: none"> Proposer à la table ministérielle de normalisation technique « Conception géométrique » d'adapter le <i>Tome I</i> des normes du Ministère : abaissement des bordures de 15 mm à 5 mm aux accès à une piste cyclable depuis la chaussée. 	Adaptation du Tome I.	DSEI	Adaptation du Tome I (Chapitre 15) dans le cas de l'abaissement des bordures de 15 mm à 5 mm aux accès à une piste cyclable depuis la chaussée.
Aires de service	<ul style="list-style-type: none"> Mise à niveau graduelle des haltes routières pour les rendre conformes aux nouvelles mesures stipulées dans la version la plus récente du Code de construction du Québec. 	Nombre de haltes routières aménagées.	DPR	<p>Dépôt en novembre 2007 des offres de construction et de rénovation d'aires de service en mode PPP pour un premier groupe de sept de ces aires avant le printemps 2010.</p> <p>Mise en place d'un réseau de villages-relais :</p> <ul style="list-style-type: none"> élaboration d'une charte de qualité; obligation pour ces villages-relais de rendre accessibles aux personnes à mobilité restreinte, dans un délai de 5 ans, les bâtiments publics ainsi que les établissements qui ont signé une entente avec la municipalité, entente qui les oblige à se conformer à cette charte de qualité; accréditation de deux villages-relais à l'automne 2007.
Accueil, communication et documentation	<ul style="list-style-type: none"> Concevoir des outils de formation traitant des spécificités et des besoins des personnes handicapées, destinés en particulier au personnel travaillant avec le public, soit à l'accueil ou à la réception des appels téléphoniques. 	Avril 2007.	DC, DRH	Production d'une fiche d'information et de sensibilisation destinée au personnel du Ministère travaillant avec le public, soit à l'accueil, à la réception des appels téléphoniques, aux plaintes et à l'administration des programmes de transport adapté.
	<ul style="list-style-type: none"> Lorsque cela est possible, rendre le site Web conforme aux normes dont l'application est exigée par la WAI. 	Niveau de conformité du site Web.	DC	Le site Web du Ministère est maintenant conforme à 70 % aux normes d'accessibilité de niveau I de la Web Content Accessibility Guidelines (WCAG).
	<ul style="list-style-type: none"> Ajouter une rubrique « Personnes ayant des limitations » dans le contexte de la démarche de reconfiguration du site Web du Ministère. 	Avril 2007.	DC	Démarche entreprise relativement au développement d'une rubrique pour les personnes ayant des limitations : choix d'un contenu général pour cette rubrique vu que sa configuration est nouvelle.

CHAMPS D'ACTIVITÉ	ACTIONS 2006–2007	INDICATEURS DE RENDEMENT	UNITÉS CONCERNÉES	RÉALISATIONS
Accueil, communication et documentation (suite)	<ul style="list-style-type: none"> Sur demande d'organismes ou de personnes ayant des limitations, examiner la possibilité de leur rendre accessible, sur un support de substitution adapté, le contenu de certaines publications du Ministère. Partager l'information et sensibiliser le personnel aux réalités et aux besoins des personnes handicapées à l'emploi du Ministère, par la diffusion d'articles dans le journal interne et par la parution d'une rubrique dans l'intranet. Répondre aux besoins des personnes ayant des limitations lors de la participation du Ministère à divers événements publics. 	<p>Totalité des demandes satisfaites.</p> <p>Nombre d'articles rédigés.</p> <p>Aménagements effectués en fonction des besoins des clientèles.</p>	<p>DC</p> <p>DC, DRH</p> <p>DC</p>	<p>Aucune demande n'a été faite à cet effet tant du côté des directions territoriales que de la Direction des communications.</p> <p>Rédaction de cinq articles dans le journal interne du Ministère (L'Équipe), dont quatre ont été retransmis sur le site intranet : deux portant sur le Plan d'action du Ministère, un sur la Semaine québécoise des personnes handicapées, un sur le congrès COMOTRED et un sur une personne ayant des limitations physiques et travaillant dans une direction territoriale.</p> <p>Conception d'un stand et d'un <i>Parapost</i> intitulés <i>Le Québec : Vers une mobilité universelle</i> qui sont mis à la disposition des 14 directions territoriales à l'occasion de sorties publiques en territoire.</p> <p>Acquisition du logiciel JAWS (Job Access With Speech) pour les personnes ayant une déficience visuelle. Il s'agit d'un logiciel de revue d'écran/lecteur d'écran, qui transforme un texte affiché en un texte oral ou en un texte en braille.</p> <p>À l'occasion de la 11^e Conférence internationale sur la mobilité et le transport des personnes âgées ou à mobilité réduite (COMOTRED) :</p> <ul style="list-style-type: none"> installation d'un poste d'ordinateur avec des haut-parleurs sur une table facilitant l'insertion d'un fauteuil roulant. Le logiciel JAWS a également été installé sur ce poste pour les besoins particuliers de la clientèle de cette conférence; adaptation du document <i>Plan d'action à l'égard des personnes handicapées</i> en fonction des besoins des personnes ayant des limitations visuelles : production CD du document en PDF et impression du document en gros caractères (noir et blanc, 18); réalisation d'un dépliant général sur les programmes de subventions offerts par le Ministère; production de cartes professionnelles en braille. <p>Utilisation de telles cartes par quelques professionnels des directions territoriales.</p>

CHAMPS D'ACTIVITÉ	ACTIONS 2006–2007	INDICATEURS DE RENDEMENT	UNITÉS CONCERNÉES	RÉALISATIONS
Accueil, communication et documentation (suite)				Étude du formulaire <i>Registre des plaintes ou demandes d'intervention</i> utilisé dans le système de gestion des plaintes (GPL-6004), et évaluation de la pertinence d'y inclure celles concernant les obstacles et les besoins exprimés par les personnes ayant des limitations.
Transport terrestre	<ul style="list-style-type: none"> • Appliquer le programme triennal 2005-2007 d'aide aux organismes de transport adapté (OTA). • Soutenir les municipalités pour terminer la mise en place et financer les services de transport adapté sur tout le territoire. • Concevoir des outils additionnels d'information et de formation pour maximiser les retombées du programme d'aide aux OTA. 	<p>Services offerts 52 semaines/année et 35 heures/semaine.</p> <p>Totalité des municipalités desservies.</p> <p>Juin 2007.</p>	<p>DTTP, DT</p> <p>DTTP, DT</p> <p>DTTP</p>	<p>Offre de service par tous les OTA 52 semaines/année et 35 heures/semaine.</p> <p>Révision du Programme d'aide gouvernementale au transport adapté aux personnes handicapées : consultation des partenaires et rencontres avec les regroupements des usagers, les OTA et les Sociétés de transport; établissement des paramètres du nouveau programme établis sous le signe de la continuité; rédaction d'un mémoire et du décret pour le cadre triennal 2008-2010.</p> <p>Offre de service effectué ou en voie de l'être par 161 municipalités sur les 271 non encore desservies au 31 décembre 2004.</p> <p>Création d'un comité interministériel MAMR, MTQ, OPHQ pour résoudre le problème des quelque 110 municipalités non desservies.</p> <p>Publication d'un code de pratique en transport adapté.</p> <p>Conception d'un système d'information stratégique et statistique pour maximiser les retombées du programme d'aide aux OTA. Expérimentation des outils statistiques de ce système au moyen d'un projet pilote dans deux régions du Québec.</p> <p>Soutien financier pour l'élaboration d'un programme de formation pour les chauffeurs de minibus adaptés.</p>

CHAMPS D'ACTIVITÉ	ACTIONS 2006-2007	INDICATEURS DE RENDEMENT	UNITÉS CONCERNÉES	RÉALISATIONS
Transport terrestre (suite)	<ul style="list-style-type: none"> Réviser le Règlement sur les véhicules routiers adaptés au transport des personnes handicapées et y inclure des dispositions relatives aux taxis universellement accessibles. Réviser le Programme de subventions à l'adaptation des taxis pour le transport des personnes se déplaçant en fauteuil roulant et le reconduire. S'assurer que sera suivie la formation offerte aux chauffeurs de taxi. Mettre en place des dispositions pour s'assurer que les équipements disponibles dans les autobus à plancher surbaissé seront mis en service dès leur acquisition. Appuyer les autorités organisatrices de transport dans l'adaptation de leurs services réguliers de transport et dans la production de leurs plans d'action. Poursuivre avec la STM et l'AMT les travaux du Comité sur l'accessibilité du métro de Montréal. 	<p>Septembre 2007.</p> <p>Automne 2006.</p> <p>Date de début des cours et nombre de chauffeurs concernés.</p> <p>Nombre d'organismes qui utilisent les plates-formes d'accès incluses dans leurs autobus.</p> <p>Mesures appliquées.</p> <p>Nombre de stations universellement accessibles.</p>	<p>DTP</p> <p>DTP</p> <p>DTP</p> <p>DTP</p> <p>DTTP, DT</p> <p>DIM et DTTP</p>	<p>Cette action a été reportée en 2008 -2009.</p> <p>Mise en œuvre du Programme de subventions à l'adaptation des taxis et des autocars interurbains pour le transport des personnes se déplaçant en fauteuil roulant.</p> <p>Subvention accordée aux centres de formation en transport pour leur permettre de donner des cours en région au même coût pour tous : on vise la formation de près de 7 000 chauffeurs.</p> <p>Utilisation de ces équipements par une seule société de transport en commun.</p> <p>Production et diffusion en novembre 2006 auprès des autorités organisatrices de transport du document <i>Plan de développement</i> pour les aider dans la production de ces plans, notamment en regard de l'adaptation de leurs services réguliers de transport.</p> <p>Appui des autorités organisatrices de transport par le personnel des directions territoriales (conférences téléphoniques, des rencontres et participation à divers comités techniques).</p> <p>Ouverture sur le territoire de Laval des trois premières stations de métro universellement accessibles. Approbation par le Comité sur l'accessibilité du métro de mesures provisoires pour desservir les personnes en fauteuil roulant. Étude de faisabilité réalisée par la STM pour rendre accessibles cinq autres stations de métro d'ici 2010.</p>

CHAMPS D'ACTIVITÉ	ACTIONS 2006-2007	INDICATEURS DE RENDEMENT	UNITÉS CONCERNÉES	RÉALISATIONS
Transport terrestre (suite)	<ul style="list-style-type: none"> Travailler avec l'AMT pour éliminer les obstacles de la future ligne de train de banlieue Montréal-Repentigny. Élaborer avec l'industrie de l'autocar et ses partenaires le plan d'action pour maintenir les acquis de ce réseau, en améliorer l'offre de service par autocar aux personnes ayant des limitations et inciter les partenaires concernés à mieux se concerter. 	<p>Niveau d'accessibilité de cette ligne.</p> <p>Automne 2006.</p>	<p>DIM, MTO</p> <p>DTTP</p>	<p>Annnonce officielle par l'AMT de l'accessibilité universelle de la future ligne de train Montréal-Repentigny.</p> <p>Mise en place par l'AMT d'un comité ayant comme mandat d'éliminer les obstacles sur les lignes de train de banlieue, dont celle reliant Montréal à Repentigny et où le Ministère est partie prenante.</p> <p>Mise en place du Programme de subventions à l'adaptation des taxis et des autocars interurbains pour le transport des personnes se déplaçant en fauteuil roulant.</p> <p>Établissement avec les partenaires concernés d'une entente pour développer un site Web sur l'ensemble de l'offre de transport au Québec pour les personnes ayant des limitations : transport en commun, services de transport adapté, transport collectif en milieu rural, transport par autocar.</p>
Transport ferroviaire	<ul style="list-style-type: none"> Proposer à la table des normes ministérielles d'inclure les caractéristiques des appareils fonctionnels dans les normes sur les passages à niveau. Inclure dans les analyses de sécurité aux passages à niveau un point traitant des appareils fonctionnels lorsque ce passage à niveau est susceptible d'être emprunté par des personnes utilisant ces appareils fonctionnels. 	<p>Nouvelle norme du Ministère.</p> <p>Formulaire modifié d'analyse de sécurité aux passages à niveau.</p>	<p>DTMFA (STF)</p> <p>DTMFA(STF)</p>	<p>Modifications intégrées dans la mise à jour du Tome IV et du Tome VI.</p> <p>Modification apportée au formulaire d'analyse de sécurité des passages à niveau pour tenir compte des appareils fonctionnels.</p>
Transport maritime et aérien	<ul style="list-style-type: none"> Déterminer les mesures à prendre pour éliminer les obstacles liés aux installations relevant du Ministère. S'assurer que les utilisateurs disposent de l'information et des outils nécessaires pour faire des plaintes. 	<p>Avril 2007.</p> <p>Mesures conçues.</p>	<p>DTMAF (STMMVSL)</p> <p>DTMAF(STA) et DT</p>	<p>Réalisation d'une analyse de conformité des infrastructures aéroportuaires du MTO dont les résultats démontrent que les obligations légales en vigueur sont respectées.</p> <p>Réalisation d'une affiche à partir de l'information puisée dans l'Inforoutière; production de copies de cette affiche et installation dans deux aéroports relevant du Ministère.</p>

CHAMPS D'ACTIVITÉ	ACTIONS 2006-2007	INDICATEURS DE RENDEMENT	UNITÉS CONCERNÉES	RÉALISATIONS
Sécurité en transport	<ul style="list-style-type: none"> Intégrer le volet « Personnes handicapées » dans la Politique de sécurité en transport 2006. 	Automne 2007.	DST	<p>Échanges effectués avec des organismes représentant les personnes handicapées dans le cadre de l'Année de la sécurité routière.</p> <p>Élaboration de mesures relatives aux personnes à mobilité réduite aux fins d'inclusion dans le Plan d'action gouvernementale en sécurité routière.</p>
Embauche et soutien en emploi	<ul style="list-style-type: none"> Continuer d'appliquer les exigences du Plan d'embauche du gouvernement du Québec pour les personnes handicapées. Publier dans le Rapport annuel de gestion (RAG) les résultats d'embauche permettant de rendre compte des efforts consentis. Mesurer le taux de satisfaction des personnes handicapées à l'emploi du Ministère au moyen d'un questionnaire, en vue d'évaluer les possibilités d'amélioration au regard de leur intégration au sein de l'organisation. Proposer des stages en milieu de travail dans le cadre du Programme gouvernemental de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées. 	<p>Pourcentage de représentativité atteint.</p> <p>Avril 2007.</p> <p>Enquête réalisée et résultats analysés.</p> <p>Nombre de stages proposés.</p>	<p>DRH</p> <p>DRH</p> <p>DRH, DT</p>	<p>Rencontre de personnes handicapées répondant au profil recherché par le Ministère pour chaque poste à pourvoir; à compétence égale, priorité d'embauche accordée à ces personnes; embauche de 13 personnes handicapées, soit 1 permanent, 8 occasionnels, 2 stagiaires et 2 étudiants; taux de représentativité des personnes handicapées de 0,9 % des employés permanents du Ministère au 31 mars 2007.</p> <p>Résultats fournis à l'éditeur du Rapport annuel de gestion (RAG) 2006-2007.</p> <p>Formation d'un groupe de travail pour la conception et l'évaluation d'un questionnaire; réalisation du sondage par l'envoi de ce questionnaire aux 44 personnes visées; analyse en cours des résultats de ce sondage.</p> <p>Sollicitation des gestionnaires du Ministère pour les inviter à présenter des projets de stage pour l'année : 1 stage présentement en cours et proposition pour l'année 2007 de 6 projets dont 4 ont été retenus pour un démarrage éventuel.</p>
Recherche et développement	<ul style="list-style-type: none"> Diffuser, sur le site Web du Ministère, l'information thématique concernant les actions entreprises au Québec en matière de transport pour les personnes handicapées. 	Mise en place d'une rubrique particulière à ce propos dans le site Web.	DRE, DC	<p>Identification dans le Répertoire des projets de recherche du Ministère des initiatives de recherche en matière de transport pour les personnes ayant des limitations : 7 sur 463.</p> <p>Préparation, pour diffusion dans le site Web dans la rubrique pour les personnes ayant des limitations, d'une section portant spécifiquement sur les travaux de recherche.</p>

CHAMPS D'ACTIVITÉ	ACTIONS 2006-2007	INDICATEURS DE RENDEMENT	UNITÉS CONCERNÉES	RÉALISATIONS
Recherche et développement (suite)	<ul style="list-style-type: none"> Lors de l'appel annuel de projets de recherche par le Ministère, inviter le personnel à soumettre des projets de recherche visant à réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées. 	Automne 2007.	DRE	Invitation faite à toutes les directions de soumettre des projets concernant les personnes ayant des limitations lors l'appel de projets de recherche effectué en novembre 2007.
Planification	<ul style="list-style-type: none"> Inclure un volet « Personnes ayant des limitations » dans la Déclaration de services aux citoyens. 	Automne 2006.	DP	<p>Dans la Déclaration de services aux citoyens (DSC), inclusion d'engagements en vue de prendre les dispositions nécessaires pour que les bureaux du Ministère et les services offerts aux citoyens soient accessibles aux personnes ayant des limitations grâce à l'application de mesures d'adaptation raisonnables.</p> <p>Consultations auprès des divers intervenants concernés dans le cadre d'élaboration de la planification stratégique 2008-2011 relativement aux mesures précises qui pourraient être prises afin de répondre adéquatement aux besoins des personnes ayant des limitations.</p>

Légende

DC : Direction des communications
DCRM : Direction des contrats et des ressources matérielles
DG : Directions générales
DGQE : Direction générale de Québec et de l'Est
DGIT : Direction générale des infrastructures et des technologies
DP : Direction de la planification
DIM : Direction de l'Île-de-Montréal
DPR : Direction des parcs routiers
DRE : Direction de la recherche et de l'évaluation
DRH : Direction des ressources humaines

DSO : Direction du soutien aux opérations
DST : Direction de la sécurité en transport
DT : Direction territoriale
DTMAF : Direction du transport maritime, aérien et ferroviaire
DTTP : Direction du transport terrestre des personnes
MTQ : Ministère des Transports du Québec
STA : Service du transport aérien
STMMVSL: Secrétariat au transport maritime et à la mise en valeur du Saint-Laurent
STF : Service du transport ferroviaire